



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 11 septembre 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

### **18-469**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

18-469 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-470 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2018

18-471 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018

18-472 1.5 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

18-473 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 20 AOÛT 2018 ET 27 AOÛT 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-474 2.1 RENOUVELLEMENT – CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE

18-475 2.2 ENGAGEMENT – TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AUTOROUTE 30

- 18-476 2.3 ADHÉSION – SERVICE TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCIEMENT 211 – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
- 18-477 2.4 ADJUDICATION – CONTRAT D'ACQUISITION DE LIENS TÉLÉPHONIQUES ET T1
- 18-478 2.5 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 1
- 18-479 2.6 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – PLANS ET DEVIS TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 1
- 18-480 2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE – LOT 5 542 268
- 18-481 2.8 RATIFICATION – AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DE FERMÈRES SAINTE-JULIE
- 18-482 2.9 AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LA JEMMERAIIS ENTREPOSAGE DE LIVRES
- 18-483 2.10 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$

### **3. SERVICE DES FINANCES**

- 18-484 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 18-485 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-486 3.3 AFFECTATIONS – SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS
- 18-487 3.4 RACHAT D'OBLIGATIONS LORS DU REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS
- 18-488 3.5 MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS
- 18-489 3.6 CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTE MULTIFONCTION SERVICE DES LOISIRS

### **4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 18-490 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 18-491 4.2 EMBAUCHE – COORDONNATEUR RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET VILLE INTELLIGENTE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET VILLE INTELLIGENTE

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

- 18-492 5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA TRANSMISSION DES MESURES DE PRÉCIPITATIONS HIVERNALES DE LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT
- 18-493 5.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER ANNUEL DE LA ROUTE 229 AINSI QUE DES CHEMINS DE TOURAINE ET DE LA BELLE-RIVIÈRE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
- 18-494 5.3 ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLOUÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2018-2019
- 18-495 5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES – RUE BRASSARD, RUE ROGER, PLACE GAUDETTE ET PLACE VILLENEUVE

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 18-496 7.1 ADOPTION – POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET PLAN D'ACTION 2019-2023
- 18-497 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
- 18-498 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

**8. AVIS DE MOTION**

- 18-499 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-500 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE
- 18-501 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100
- 18-502 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

- 18-503 8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259
- 18-504 8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS, RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100
- 18-505 8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1167-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN D'AMENDER LES RÈGLES APPLICABLES AU STATIONNEMENT DE NUIT SUR RUE EN PÉRIODE HIVERNALE

## 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 18-506 9.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
- 18-507 9.2 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-508 9.3 PROJET DE RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE
- 18-509 9.4 PROJET DE RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100
- 18-510 9.5 PROJET DE RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINES CRITÈRES ET OBJECTIFS RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100

## 10. RÈGLEMENTS

- 18-511 10.1 RÈGLEMENT 1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

18-512 10.2 RÈGLEMENT 1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL

18-513 10.3 RÈGLEMENT 1217 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

18-514 10.4 RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-515 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-470**

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2018**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Julie et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 28, 29 et 30 septembre 2018 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-471**

#### **PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2018, des collectivités marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a obtenu sa certification Municipalité amie des aînés;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2018 soit proclamé la Journée nationale des aînés et que la Ville de Sainte-Julie encourage les citoyennes et citoyens à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans la collectivité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-472**

#### **PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS**

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies 2018 est « *La prévention, c'est bon! C'est dans la cuisine que ça se passe!* »;

ATTENDU QUE les pertes inutiles de vies et de biens causées par des incendies sont souvent dues à la négligence de citoyens et qu'elles pourraient facilement être évitées si ceux-ci avaient été bien informés au sujet de la prévention des incendies et de la sécurité;

ATTENDU QUE les membres du Service de sécurité incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendie;

ATTENDU QUE la Journée reconnaissance des pompiers a lieu chaque année le dimanche qui débute la Semaine de prévention des incendies et vise à reconnaître le travail, le courage, la détermination et l'engagement des pompiers du Québec, et à honorer la mémoire de ceux décédés en service;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE proclamer la semaine du 7 au 13 octobre 2018 « Semaine de la prévention des incendies » et le dimanche 7 octobre « Journée nationale de reconnaissance des pompiers ».

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-473**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 20 AOÛT 2018 ET 27 AOÛT 2018**

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 20 et 27 août 2018, soient adoptés tels que présentés.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-474**

#### **RENOUVELLEMENT – CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une certification bronze du Mouvement vélosympathique en novembre 2016, devenant ainsi la première ville de la Rive-Sud à obtenir ce titre qui récompense les communautés ayant placé le vélo au cœur de leurs initiatives;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a depuis accentué ses démarches pour encourager les citoyens à circuler à vélo en effectuant la promotion de ce mode de transport, en développant encore davantage le réseau cyclopédestre, en favorisant la pratique sécuritaire du vélo et en améliorant l'entretien des aménagements cyclables;

ATTENDU QUE la Ville souhaite augmenter le nombre de déplacements à vélo sur son territoire dans le cadre de divers plans d'action reliés au développement durable et à la lutte aux changements climatiques, à l'adoption de saines habitudes de vie et à l'amélioration stratégique de la mobilité;

ATTENDU QUE le Mouvement vélosympathique a ouvert une nouvelle ronde de certification qui se termine le 5 octobre 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite déposer sa candidature pour maintenir ou améliorer sa certification;

ATTENDU QUE la certification Collectivité vélosympathique représente une valeur ajoutée pour la Ville puisqu'elle permet de mettre en valeur ses réalisations relatives au vélo tout en générant une réflexion liée à la nécessité de dresser un bilan des acquis, réaliser une analyse des besoins présents dans la communauté et planifier des projets futurs;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la candidature de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre de la nouvelle ronde de certification du Mouvement vélosympathique.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **18-475**

#### **ENGAGEMENT – TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AUTOROUTE 30**

ATTENDU QUE l'A-30 est un lien névralgique non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de la grande région métropolitaine;

ATTENDU QUE l'A-30 contribue à l'économie québécoise par son rôle incontournable pour le transport de marchandises;

ATTENDU QUE l'A-30 est déjà à saturation complète et souffre de congestion chronique;

ATTENDU QU'avec l'arrivée imminente du réseau express métropolitain, les chantiers en cours et projets futurs, comme le nouveau pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le projet de développement du port de Montréal à Contrecoeur, la congestion ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal s'engage à continuer ses actions pour faire pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A-30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**18-476**

**ADHÉSION – SERVICE TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCIEMENT 211 – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU l'importance pour les citoyens du Grand Montréal ayant des besoins non urgents en matière sociocommunautaire d'être informés des services, programmes et ressources sociocommunautaires disponibles et d'être orientés vers les ressources convenant le mieux à leurs besoins;

ATTENDU QUE le Service 211 est un service d'information et de référence gratuit et très accessible permettant aux citoyens d'obtenir ces informations;

ATTENDU l'adoption, par le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la résolution CC17-034 reconnaissant le projet d'implantation et d'opération du service « 211 Grand Montréal » comme un projet admissible à un financement par le Fonds de développement métropolitain;

ATTENDU QUE le Fonds de développement de la CMM a notamment pour objectif de financer des projets susceptibles de susciter l'essor économique et social de son territoire ainsi que de renforcer la solidarité métropolitaine;

ATTENDU QUE la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances mandaté par le Conseil (résolution CC16-030) pour étudier l'opportunité pour la CMM de financer la mise en place d'un service 211 estime que celui-ci bénéficierait à l'ensemble des habitants du Grand Montréal et que la desserte de l'ensemble du territoire serait, éventuellement, une option préférable;

ATTENDU QUE la contribution de la CMM est plafonnée à 650 000 \$ et ne dépassera jamais 45 % du financement total du projet le reste étant assumé par Centraide et le gouvernement du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie adhère au Service téléphonique d'information et de référencement 211 de la CMM;

D'acheminer copie de la présente résolution à la CMM.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-477**

**ADJUDICATION – CONTRAT D'ACQUISITION DE LIENS TÉLÉPHONIQUES ET T1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'octroi d'un contrat d'acquisition de liens téléphoniques et T1 pour une période de trois ans, soit du 13 septembre 2018 au 12 septembre 2021;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 août 2018, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour l'acquisition de liens téléphoniques et T1, à la compagnie Bell Canada, située au 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell, Aile B-4, Verdun (Québec) H3E 3B3, pour une somme de 39 592,56 \$, taxes incluses, pour une durée de trois ans, soit du 13 septembre 2018 au 12 septembre 2021, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 août 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-478**

#### **ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX PROJET R-1203, LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux pour le projet R-1203, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 août 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 septembre 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux pour le projet R-1203, lot 1, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Tetra Tech QI inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6, pour une somme de 40 413,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-479**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux, projet R-1203, lot 1, à la firme Tetra Tech QI inc., pour une somme de 40 413,71 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la confection des plans et devis des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux, projet R-1203, lot 1, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les imprévus, soit 2 020,69 \$, ce qui porte le montant autorisé à 42 434,40 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-480**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE LOT 5 542 268**

ATTENDU QU'une servitude pour le passage d'un égout sur le lot 5 542 268 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères, a été publiée au Registre foncier, en faveur de la Ville de Sainte-Julie, le 27 juillet 1970 sous le n° 93 107;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la radiation de cette servitude;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de renonciation à une servitude joint à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-481**

**RATIFICATION – AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DE FERMIÈRES SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières Sainte-Julie a été mandaté par la Ville de Sainte-Julie pour confectionner un tartan à l'effigie de la Ville, ainsi que des accessoires représentant ce tartan, tels des foulards;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de cet organisme pour l'achat de laine;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE ratifier l'aide financière de 1 500 \$ accordée au Cercle de Fermières Sainte-Julie pour la confection d'accessoires représentant le tartan à l'effigie de la Ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-482**

**AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LA JEMMERAIS  
ENTREPOSAGE DE LIVRES**

ATTENDU QUE la Société de généalogie de La Jemmerais (Société) doit faire entreposer près de 600 livres d'histoire et de généalogie en vue de les faire relier pour les mettre à la disposition de chercheurs et de la population à la bibliothèque municipale de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la Société relativement au coût de location d'un local d'entreposage;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière annuelle de 900 \$, pendant trois ans, à la Société de généalogie de La Jemmerais.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-483**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement 1216 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$*, soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-484**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 20 août au 6 septembre 2018 :

Liste F-2018-18	Chèques à ratifier	743 315,67 \$
Liste F-2018-19	Comptes à payer	3 266 191,49 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 20 août au 6 septembre 2018 apparaissant sur les listes F-2018-18 et F-2018-19;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-485**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 7 septembre 2018, totalisant un montant de 3 784,96 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de quatre ans, soit de 2019 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-486**

**AFFECTATIONS – SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

ATTENDU que lors de la fermeture d'un règlement d'emprunt, la portion de l'emprunt qui excède le coût réel des travaux est virée à un surplus nommé « Solde disponible de règlements d'emprunts fermés »;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, ces soldes peuvent être utilisés selon les options suivantes :

- Utilisation dans un règlement d'emprunt subséquent pour financer une partie des travaux de celui-ci;
- Réduction du solde de l'emprunt au moment du refinancement de celui-ci;
- Paiement de l'échéance annuelle en capital et intérêts de l'emprunt.

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le Conseil affecte à la réduction du refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 6 novembre 2018, les soldes disponibles du règlement d'emprunt fermé suivant :

Règlement 1126    28 702 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-487**

**RACHAT D'OBLIGATIONS LORS DU REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 6 novembre 2018;

ATTENQU QU'il y a lieu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire la dette pour certains règlements;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approprier un montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 6 novembre 2018 pour les règlements suivants :

Règlements :

- 1011 31 300 \$;
- 1024 41 600 \$;
- 1026 50 102 \$;
- 1081 21 400 \$;
- 1118 106 000 \$;
- 1122 6 400 \$;
- 1126 51 298 \$;
- 1127 87 400 \$;
- 1128 84 100 \$;
- 1131 20 400 \$.

DE transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-488**

**MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 19 septembre 2018;

ATTENQU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

---

---

RÉSOLU :

DE fixer une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission du 6 novembre 2018 :

Règlements :

- 1059      4 114 \$      sur 1 an au lieu de 5 ans;
- 1078      19 200 \$      sur 2 ans au lieu de 5 ans;
- 1114      11 833 \$      sur 2 ans au lieu de 20 ans;
- 1128      17 831 \$      sur 2 ans au lieu de 20 ans;
- 1141      8 584 \$      sur 1 an au lieu de 20 ans;
- 1150      82 936 \$      sur 10 ans au lieu de 20 ans;
- 1170      3 346 \$      sur 1 an au lieu de 15 ans;
- 1174      42 000 \$      sur 5 ans au lieu de 20 ans;
- 1176      80 000 \$      sur 10 ans au lieu de 20 ans;
- 1188      21 021 \$      sur 2 ans au lieu de 20 ans.

DE transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-489**

**CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTE MULTIFONCTION – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le contrat de location d'une imprimante multifonction de marque Canon au Service des loisirs (bibliothèque) vient à échéance le 30 septembre 2018;

ATTENDU QUE l'offre de services de la compagnie Xerox pour la location d'imprimantes multifonctions similaires propose un prix de location établi selon le tarif du Centre de services partagés du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les tarifs et les caractéristiques des modèles d'imprimantes proposés par Xerox Canada ltée répondent le mieux aux besoins du service concerné;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 573.3 1 de la *Loi sur les cités et villes*, puisqu'il s'agit d'un tarif approuvé par le gouvernement du Québec, la Ville n'a pas à procéder par voie de soumissions pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

De procéder au remplacement de l'imprimante multifonction de marque Canon du Service des loisirs (bibliothèque);



D'octroyer le contrat de location d'une imprimante multifonction modèle Xerox Altalink C7025 à la compagnie Xerox Canada Ltée, GDM Groupe Conseil – Agent autorisé Xerox, 5-267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M8, pour une période de 60 mois, totalisant un montant annuel de 797,47 \$, taxes incluses.

QUE le contrat d'entretien soit assuré par cette compagnie au coût/copie prévu à l'offre de service déposée;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement à signer tous documents avec la compagnie Xerox Canada Ltée donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-490**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

BISSONNETTE, Évolène	Syndiqué	Stagiaire en horticulture 10 septembre 2018
DUVAL, Claudelle	Non syndiqué	Animatrice médialab
GAUDREAU, Julie	Syndiqué	Surnuméraire (préposée à la référence) 7 septembre 2018
GAUTHIER, Gabrielle	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 4 septembre 2018
ST-ARNAUD, Karine	Syndiqué	Surnuméraire (chargée de projets) 27 août 2018

**PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES  
SESSION AUTOMNALE**

ARSENAULT, Gabriel	Saisonnier	Guitare enfants et adultes 11 septembre 2018
BRUNET, Layal	Saisonnier	Dessin enfants 8 septembre 2018
CARREAU, Christel	Saisonnier	Circuit, Cardio baguettes 10 septembre 2018
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Funky 1 et 2 13 septembre 2018
DION, Amélie	Saisonnier	Funky adultes, Hip hop 1 et 2 12 septembre 2018

DUBUC, Frédéric	Saisonnier	Cuistot 15 septembre 2018
LANGLOIS, Corinne	Saisonnier	Cuistot 15 septembre 2018
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom 10 septembre 2018
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1-2 8 septembre 2018
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Film LEGO 20 octobre 2018
BOURRET, Amélie	Contractuel	Super aéro tonus 8 septembre 2018
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates et stretching 10 septembre 2018
CARON, Annie	Contractuel	Zumba, Cardio tonic, Cuisses abdos fessiers 11 septembre 2018
CAYA, Chantal	Contractuel	Auto-défense pour coureur marcheur 18 octobre 2018
CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes 11 septembre 2018
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11 10 septembre 2018
GARCIA, Laylen	Contractuel	Espagnol pour voyageur 12 septembre 2018
NACHI, Monica	Contractuel	Pré classique, classique 1,2, 4, Initiation danse, Pointes - Essentrics, Ballet fitness 9 septembre 2018
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Multi stations, mise en forme 10 septembre 2018
ROBERGE, Danny	Contractuel	Auto-défense pour coureur marcheur 18 octobre 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-491**

**EMBAUCHE – COORDONNATEUR RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET VILLE INTELLIGENTE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET VILLE INTELLIGENTE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a créé le poste de coordonnateur relations avec les citoyens et ville intelligente;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Julie Millotte au poste de coordonnatrice relations avec les citoyens et ville intelligente au Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, au salaire et selon la Politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-492**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA TRANSMISSION DES MESURES DE PRÉCIPITATIONS HIVERNALES DE LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT**

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil offre aux différentes villes de la Rive-Sud, le service de transmission des mesures de précipitations hivernales à l'aéroport de Saint-Hubert;

ATTENDU QU'une entente relative à la transmission des mesures de précipitations hivernales est intervenue avec la Ville de Longueuil, conformément à la résolution 15-136 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mars 2015;

ATTENDU QUE cette entente est renouvelée chaque année, car le partage des coûts est ajusté au prorata de la population de chaque ville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le directeur – Qualité du milieu, à signer tout renouvellement de cette entente;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser M. Louis Beauchemin, ingénieur, directeur – Qualité du milieu, Service des infrastructures et gestion des actifs, à signer toute entente de renouvellement avec la Ville de Longueuil relativement à la transmission des mesures de précipitations hivernales de la station météorologique de l'aéroport de Saint-Hubert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-493**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER ANNUEL DE LA ROUTE 229 AINSI QUE DES CHEMINS DE TOURAINE ET DE LA BELLE-RIVIÈRE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU le contrat d'entretien annuel de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière intervenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), conformément à la résolution 15-310 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juin 2015;

ATTENDU QUE ce contrat est échu depuis le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le MTMDET propose un nouveau contrat ayant trait à l'entretien d'hiver des infrastructures routières, pour la partie non urbanisée de la route 229 et pour les chemins de Touraine et de la Belle-Rivière, qui totalisent une longueur physique de 12,921 km;

ATTENDU QUE le MTMDET versera une somme forfaitaire annuelle de 76 073,11 \$ à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce contrat de service est d'une durée d'un an avec la possibilité de renouvellement pour les deux années subséquentes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter la proposition de contrat présentée le 16 juillet 2018 par le MTMDET pour la saison 2018-2019, pour un prix forfaitaire de 76 073,11 \$ à être versé à la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer le contrat d'entretien d'hiver des infrastructures routières de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière portant le n° 2506-18-4917 (850943151).

#### **18-494**

#### **ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2018-2019**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été mandatée pour préparer sur une base annuelle, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat regroupé d'achat de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, conformément à la résolution 18-188 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU QUE le contrat pour la saison 2018-2019 a été accordé à la compagnie Sel Warwick inc., au taux de 110,38 \$/tonne métrique, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 2 400 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et de la gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'entériner le contrat accordé par l'UMQ à la compagnie Sel Warwick, située au 807, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville (Québec) G6T 1T7 pour une dépense totale estimée pour la Ville de Sainte-Julie à 264 912 \$, taxes incluses, pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-495**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES – RUE BRASSARD, RUE ROGER, PLACE GAUDETTE ET PLACE VILLENEUVE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le Conseil municipal autorise l'adjointe à la direction générale à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de travaux de réhabilitation des conduites sur les rues Brassard et Roger ainsi que sur les places Gaudette et Villeneuve;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-496**

**ADOPTION – POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET PLAN D'ACTION 2019-2023**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite se doter d'une Politique culturelle ainsi que d'un Plan d'action afin que la vitalité culturelle locale reflète le caractère des Julievilloises et des Julievillois et leur permette de s'épanouir, enrichir leurs connaissances, s'exprimer, partager et se divertir;

ATTENDU QUE le Comité de la politique culturelle, en collaboration avec le Service des loisirs, a été mandaté pour élaborer cette politique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé la Politique culturelle ainsi que le Plan d'action qui leur ont été présentés par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 27 août 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'adopter la Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie et le Plan d'action 2019-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-497**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Patriotes (CSP) a, entre autres, pour mission d'offrir des programmes d'enseignement et de formation à des élèves jeunes et adultes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a, entre autres, pour mission l'organisation, le développement et la mise en place de programmes d'activités dans le domaine de la culture, du sport, du loisir et du développement social;

ATTENDU QUE la Ville et la CSP reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles pour rationaliser et favoriser sur le territoire qu'elles desservent, l'utilisation maximale d'un réseau d'immeubles et d'équipements susceptible de répondre aux besoins éducatifs et aux besoins de loisir des résidents du territoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires à intervenir avec la CSP, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-498**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT
Myliane Bacon	500 \$	Coupe du monde de danse 2018
Charles Bisson	75 \$	Championnats provinciaux de hockey
Samuel Bisson	75 \$	Championnats provinciaux de hockey
Alexis Giguère	75 \$	Championnats provinciaux de hockey
<b>TOTAL</b>	<b>725 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-499**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 913-1 amendant le Règlement 913 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*.

**18-500**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique.

**18-501**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions applicables à l'affichage, ainsi que les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100.

**18-502**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier la section 11 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » et de créer une nouvelle grille des usages et des normes, découlant du *Règlement 1100-07 modifiant le PPU du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu*.



**18-503**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera présenté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production dans certaines zones agricoles et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Julie, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-254, C-258 ou C-259.

**18-504**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS, RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin de modifier certains critères et objectifs, relatifs à l'affichage, applicables au Secteur de l'Entrée de ville Nord – Aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100.

**18-505**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1167-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN D'AMENDER LES RÈGLES APPLICABLES AU STATIONNEMENT DE NUIT SUR RUE EN PÉRIODE HIVERNALE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera présenté un règlement modifiant le *Règlement 1167 relatif à la circulation* afin d'amender les règles applicables au stationnement de nuit sur rue en période hivernale.

**18-506**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-7 modifiant l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu » nécessite des modifications au *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-502;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier la section 11 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » et de créer une nouvelle grille des usages et des normes, découlant du *Règlement 1100-07 modifiant le PPU du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu*, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-77;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-507**

#### **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-499;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 913-1 amendant le *Règlement 913 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-508**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement du plan d'urbanisme 1100*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n<sup>o</sup>18-500;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1100-7;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-509**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions d'affichage sur bâtiment et sur socle pour le secteur mixte de la sortie 102;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les grilles des usages et des normes du secteur de l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

---

---

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-501;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions applicables à l'affichage, ainsi que les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-76;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-510**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines précisions aux objectifs et critères du secteur de l'Entrée de ville Nord, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n<sup>o</sup> 463.21.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 17 juillet 2018, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108*;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-504;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin de modifier certains critères et objectifs relatifs à l'affichage, applicables au Secteur de l'Entrée de ville Nord – Aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1108-14;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-511**

**RÈGLEMENT 1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, sous le n° 18-386;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-72 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-512**

**RÈGLEMENT 1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-305;

---

---

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-387;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone C-305 dans le but de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial, soit adopté;

QU'il porte le n<sup>o</sup> 1101-74 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-513**

#### **RÈGLEMENT 1217 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté divers règlements d'emprunt pour pourvoir à des travaux d'infrastructures sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender les règlements d'emprunt plus amplement décrits à l'annexe 1 du présent règlement afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 août 2018, conformément aux résolutions 18-464 et 18-466;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1217 amendant divers règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Sainte-Julie* afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**18-514**

**RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 pour pourvoir à des travaux d'infrastructures sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ces règlements d'emprunt plus amplement décrits à l'annexe 1 du présent règlement afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 août 2018, conformément aux résolutions 18-465 et 18-467;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1218 amendant les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy remercie le comité organisateur de la Journée de la famille, dont les conseillers Mme Lucie Bisson, MM. Claude Dalpé et Normand Varin, ainsi que les quelque trois cents bénévoles pour cette très belle journée qui fut un succès sur toute la ligne.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les conseillères et conseillers rappellent aux citoyens que le Salon des aînés aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **M. Fernand Bourget**

- M. Bourget remercie, au nom du Syndicat des propriétaires du Sommet-sur-le-golf, la Ville de Sainte-Julie pour avoir permis l'installation d'une barrière afin que les non-résidents ne puissent circuler sur leurs terrains.
- M. Bourget demande ce qu'il advient de la dernière unité de condo à vendre du promoteur Cholette.

Mme Roy l'ignore, mais des vérifications seront faites à cet effet.

#### **M. Marc Poirier**

- M. Poirier demande des explications sur la possible cession du champ de tir de la Défense nationale en faveur de la Ville de Sainte-Julie. Il est inquiet du projet que la Ville veut faire sur ce terrain, soit un projet domiciliaire de nature écologique. M. Poirier préférerait que la Ville cède ce terrain à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Mme Roy explique que la Défense nationale veut effectivement se départir de ses terrains, mais que ceux-ci doivent d'abord être offerts aux Premières Nations, aux ministères fédéraux et aux ministères provinciaux, dont la Sépaq. Si ceux-ci ne désirent pas obtenir ces terrains, alors ils seront offerts aux municipalités concernées. Il y a donc très peu de chance que la Ville de Sainte-Julie puisse acquérir le terrain de la Défense nationale situé sur son territoire.

Mme Roy mentionne que la Ville n'a pas pour l'instant de véritable projet de nature écologique. Par ailleurs, elle précise que si ce projet avait lieu, il ne toucherait qu'une petite partie du terrain, à un endroit où la valeur environnementale est moindre.

- M. Poirier mentionne néanmoins qu'il préfère que la totalité de ce terrain soit un parc municipal, dans l'éventualité où la cession ne peut être faite en faveur de la Sépaq.

#### **M. Patrice Landry**

- M. Landry mentionne que des matchs de soccer ont dû être annulés à quelques reprises, car les terrains n'étaient pas éclairés. Il souhaiterait que l'éclairage se fasse par le biais d'un système dit intelligent.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait à cet effet.

#### **Mme Esther Hamel Duval**

- Mme Hamel Duval mentionne que chaque printemps, la Ville prend un temps incroyable à nettoyer la rue, alors qu'il y a beaucoup de débris végétaux.

Mme Roy mentionne que le balai municipal passe dans toutes les rues au printemps et à l'automne. Une vérification sera faite afin que l'opération nettoyage débute plus rapidement au printemps.

#### **Mme Lise-Marie Massicotte**

- Mme Massicotte, à l'instar de M. Poirier, se prononce pour le maintien de la vocation du terrain de la Défense nationale et voudrait que la Ville influence les divers gouvernements à cet effet.

Mme Roy mentionne que la Défense nationale procédera à une consultation publique pour connaître l'opinion de la population.



**M. Yves Delisle**

- M. Delisle demande si la Ville connaît les commerces qui s'implanteront dans le nouveau secteur de la rue de Murano.

Mme Roy répond que la Ville ne connaît pas de façon définitive quels sont les commerces qui s'y implanteront.

**M. Fernand Bourget**

- M. Bourget demande ce qu'il advient de l'érablière Le Rossignol.

Mme Roy mentionne que ce bâtiment est situé en zone verte et que les usages sont contrôlés en fonction des exigences de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne croit que le futur centre communautaire qui sera situé sur le boulevard Armand-Frappier, entre le concessionnaire Deschamps Chevrolet Buick Cadillac GMC et l'aréna du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, ne sera pas suffisamment grand et qu'il manquera d'espaces de stationnement.

Mme Roy rassure M. Champagne en lui mentionnant qu'il y aura suffisamment de places de stationnement.

**M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu mentionne que lors de la Journée de la famille, le groupe de Médiation citoyenne avait un kiosque dans un endroit bien visible et en remercie les organisateurs.
- M. Beaulieu demande à obtenir des précisions concernant certains points de l'ordre du jour de la séance, soit :

2.3 – Adhésion – Service téléphonique d'information et de référencement 211 – Communauté métropolitaine de Montréal;

2.5 – Adjudication – Mandat pour services professionnels d'ingénierie – Plans et devis – Travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-deux – Projet R-1203, lot 1;

5.2 – Autorisation de signature – Contrat d'entretien d'hiver annuel de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-rivière – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Mme Roy donne des précisions sur ces points.

**M. Jean De Lanauze**

- M. De Lanauze demande pour quelle raison la Ville augmente les taxes municipales, bien qu'elle ait des surplus.

Mme Roy donne les explications à cet effet.

**18-515**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit et est levée à 21 h 13.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière